

Annonces Légales

Arrêté 2022-173 fixant la liste des supports habilités à recevoir des annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 en Martinique

En vertu de cet arrêté, le tarif est conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021

VENTES

F102884

SELARL ATHANASE & ASSOCIES
Maître Régine ATHANASE
Avocat au Barreau de Martinique
Résidence Kalinago
Rue de la libération
Tél. 0596 70 20 93
ar.avocat@selarlathanase.fr

AVIS DE VENTE SUR LICITATION

Il sera procédé le **MARDI 14 NOVEMBRE 2023** – SALLE D à 10 HEURES, à l'audience de vente du tribunal judiciaire de Fort de France, Cité Judiciaire – 35 Bd du Général de Gaulle à Fort de France, Palais de Justice, Salle des saisies immobilières à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur :

D'une parcelle de terre sis à Saint Joseph lieudit voie communale N° 3 de Bois Neuf commune de Martinique cadastré section Y numéro 981 d'une surface de 1328 m² sur laquelle repose deux constructions.

Situation administrative : Une des constructions empiète sur la parcelle voisine

Première construction :

Il s'agit d'une maison construite en dur traditionnel sur deux niveaux (R-1) Au rez de chaussée au trouve : Une terrasse, une cuisine, un séjour/salle à manger, deux chambres, une salle de bain, une salle d'eau, le tout d'une surface 125 m²

Au sous sol : Un séjour, une cuisine, deux chambres, une salle de bains, surface 65 m² environ.

Etat général : Le logement du sous-sol est en mauvais état général, celui du rez-de chaussée de rue est en bon état général.

Deuxième construction :

Il s'agit d'une maison construite en dur traditionnel en simple niveau

Elle est composée d'une véranda côté ouest, une cuisine, un séjour-salle à manger, quatre chambre, une salle d'eau. Côté Est, un appartement de type F2 composé d'un séjour, une chambre, une salle d'eau, La surface au sol est de 100 m², adossée à la maison, présence d'une construction inachevée sur trois niveaux

Attention : l'une des constructions empiète sur les parcelles cadastrées section Y n°459 et 460.

Les enchères s'ouvriront sur la mise à prix de : CENT QUARANTE MILLE EUROS (140.000 €)

Pour tous renseignements relatifs aux éventuelles visites s'adresser à la SASU GAMA, Commissaire de Justice, au 05.96.60.47.28

Le cahier des clauses et conditions contenant le PV de description et a été déposé au greffe des saisies immobilières tribunal judiciaire de Fort de France où toute personne peut en prendre connaissance mais aussi au Cabinet de Maître Régine ATHANASE, Avocat soussigné.

Les enchères sont portées par ministère d'avocats inscrits au Barreau de Martinique.

Pour tout renseignement s'adresser à la SELARL ATHANASE & ASSOCIES

contact@lelegis.fr

F102887

Agnès MONDESIR
Avocat à la Cour
05 rue Toussaint Louverture
97200 FORT DE FRANCE
Tel : 05.96.63.89.41

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES Rôle : 20/00084

Il sera procédé le MARDI 14 Novembre 2023 à 10H00, en l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Fort de France 35 boulevard du Général de Gaulle à la vente aux enchères publiques du bien suivant :

Le lot n°16 d'un immeuble sis au DIAMANT lieudit Habitation Jacqua, allée fleuri Noël, cadastrée section B n°383 d'une contenance de 25a 91ca, en pleine propriété.

Il s'agit d'un appartement de type F4 de 99,94m² occupé par une locataire et sa famille.

AVOCAT POURSUIVANT : Maître Agnès MONDESIR, Avocat au Barreau de Fort-de-France, demeurant en cette qualité au 05 rue Toussaint Louverture 97200 FORT-DE-FRANCE (Tel : 0596 63 89 41 Mail : cabinet.mondesir@outlook.fr)

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe des saisies immobilières du Tribunal Judiciaire de Fort de France sous le numéro 20/00084 ou au cabinet de Me Agnès MONDESIR.

Les enchères s'ouvriront sur la mise à prix de DIX SEPT MILLE EUROS (17.000 euros)

LES ENCHERES NE PEUVENT ETRE PORTEES QUE PAR MINISTERE D'AVOCAT INSCRIT AU BARREAU DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE FORT DE FRANCE

Pour toute visite sur place, se rapprocher de l'étude de SCP MONIER & P. JULIAN & S. LUCENA-SERRANO G. BEAU-REGARD, huissier de justice. Tel : 05 96 61 09 62

Pour Avis.

TRIBUNAUX

F131339

Affaire : N° RG 22/00042 - N° Portalis DB3X-W-B7G-THR2A

Le 03 octobre 2023, le Tribunal judiciaire de FORT-DE-FRANCE a ordonné l'homologation d'un plan de redressement par voie de continuation pour une durée de 10 ans à l'égard de :

La S.C.I. LGDG
263 Impasse Marie-Magdeleine Bois-Neuf
97232 LE LAMENTIN
SIREN : 454 026 458

Activité : Acquisition, vente de terrains et biens immobiliers

*** Juge commissaire titulaire :** Monsieur Sébastien CARPENTIER, Juge au TJ de FORT-DE-FRANCE

*** MAINTIEN DANS SES FONCTIONS DE MANDATAIRE JUDICIAIRE JUSQU'A L'ACHEVEMENT DES OPERATIONS DE VERIFICATION DU PASSIF :**

La SCP BR ASSOCIES, représentée par Me Laura BES en qualité de mandataire judiciaire

Centre d'Affaires Dillon-Valmenière - 97200 FORT-DE-FRANCE

*** MET FIN A LA MISSION DE L'ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE ET LE DESIGNER EN QUALITE DE COMMISSAIRE A L'EXECUTION DU PLAN :**

La SELARL BCM, représentée par Me Charles-Henri CARBONI, en qualité de CEP

4, Boulevard de Verdun - 97200 FORT-DE-FRANCE

F131340

Affaire : N° RG 21/00080 - N° Portalis DB3X-W-B7F-THLYE

Le 03 octobre 2023, le Tribunal judiciaire de FORT-DE-FRANCE a ordonné l'homologation d'un plan de redressement par voie de continuation pour une durée de 10 ans à l'égard de :

L'Association LES AILES DES ANGES
122 Rue Léon Gontran Damas
Place d'Armes
97232 LE LAMENTIN
SIRET : 792 051 435

Activité : Service à la Personne

*** Juge commissaire titulaire :** Monsieur Sébastien CARPENTIER, Juge au TJ de FORT-DE-FRANCE

*** MAINTIEN DANS SES FONCTIONS DE MANDATAIRE JUDICIAIRE JUSQU'A L'ACHEVEMENT DES OPERATIONS DU PASSIF :**

La SCP BR ASSOCIES, représentée par Me Laura BES en qualité de mandataire judiciaire

Adresse : Centre d'Affaires Dillon-Valmenière - BP 69 Bld de la Pointe des Sables 97256 FORT-DE-FRANCE CEDEX

*** MET FIN AUX FONCTIONS DE L'ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE ET LE DESIGNER EN QUALITE DE COMMISSAIRE A L'EXECUTION DU PLAN :**

La SELARL AJA ASSOCIES, représentée par Me Lesly MIROITE en qualité de CEP

Adresse : Zac Etang Z'abricot - Centre d'Affaires AGORA - 97200 FORT-DE-FRANCE

MARCHÉ PUBLIC

F131338



VILLE DU MORNE ROUGE

7, Avenue Edgard Nestoret
97260 MORNE-ROUGE
Tél : 0596 52 30 23

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE MARCHÉ DE FOURNITURE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Ville du Morne-Rouge
7, Avenue Edgard Nestoret
97260 MORNE-ROUGE
Tél: 0596 52 30 23-Fax: 0596 52 39 64
Adresse internet du profil d'acheteur : www.marches-securises.fr

Objet du marché : Adressage : fourniture d'équipements de signalisation des rues et maisons

Type de marché de fourniture : Exécution

Caractéristiques principales : Variantes autorisées

Prestations divisées en lots : Non

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Conformément aux règles de la comptabilité publique.

- Règlement des prestations par mandat administratif suivi d'un virement au compte du titulaire.

Financement : Etat (DETR 2023) - Cap Nord Martinique (Fonds de concours) - CTM (Contrat de convergence et de transformation) - Fonds propres communaux

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- Valeur technique de l'offre : 60 %

- Prix des prestations : 40%

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte conformément à l'article L.2123-1 du code de la commande publique.

Date limite de réception des offres : Jeudi 9 novembre 2023 à 12 heures

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres

Renseignements complémentaires : Le dossier de marché est téléchargeable à l'adresse électronique suivante :

www.marches-securises.fr

Les offres pourront être envoyées par voie électronique à l'adresse suivante

www.marches-securises.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : un référé précontractuel pourra être exercé en application des dispositions de l'article L.551-1 du code de justice administrative contre la procédure d'attribution du contrat préalablement à sa signature. Une fois le contrat signé, un référé contractuel pourra être exercé en application de l'article L. 551-13 et suivants du code de justice administrative. Les entreprises évincées pourront également contester la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité appropriées.

Date d'envoi du présent avis à la publication :

Lundi 9 octobre 2023

Abonnez

vous

en

un

clac

:

www.lelegis.fr